



Commission Administrative Paritaire de niveau A (CAP A) COMPTE RENDU 12/13 mars 2026

Cette CAP s'est déroulée sous la présidence du sous-directeur animation de la politique RH.

L'UNSA Défense était représentée par : **N. ALBERTIN, H. MURIAS, E. BARRERE et H. BOUCHIBA**

ORDRE DU JOUR

Cette CAP a tenu sa séance les 12 et 13 mars 2026, avec l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des déclarations liminaires des OS ;
2. Réponse aux déclarations liminaires ;
3. Examen de 3 dossiers en conseil de discipline ;
4. Examen d'un recours CREP.

1) Déclarations liminaires :

- L'UNSA Défense a rappelé l'importance des CREP et insisté sur la différence notoire entre employeurs. L'UNSA Défense s'est également interrogée sur les contrôles effectués lors des recrutements, le niveau de certains postes proposés aux lauréats de concours, le questionnaire de l'ASA et la position à adopter par des agents ayant connaissance de pratiques irrégulières ou contraires aux règles déontologiques.

2) Réponses de l'administration à la DL :

- Concernant les CREP, le président reconnaît que c'est un exercice compliqué mais que SRHC fait tout son possible pour aider les employeurs. Il espère une « professionnalisation » des évaluateurs pour réduire le nombre de dossiers de recours en CAP ;
- Concernant les postes proposés aux lauréats de concours, le président verra directement avec le service concerné.





3) Examen de 3 dossiers en conseil de discipline :

Les 3 dossiers ont reçu un avis unanime de la CAP :

Un dossier a reçu un avis unanime pour une sanction du 4^{ème} groupe : la révocation.

Pour les 2 autres dossiers, les employeurs avaient demandé des sanctions du 2^{ème} groupe. La CAP a émis des avis unanimes sur ces dossiers pour des sanctions du 1^{er} groupe.

L'UNSA Défense rappelle que les sanctions se doivent d'être proportionnées aux faits reprochés aux agents.

4) Examen d'un recours CREP :

Après des échanges nourris entre les représentants de l'administration et ceux du personnel, certaines demandes de l'agent ont reçu un avis favorable unanime.

L'UNSA Défense regrette que les employeurs ne soient pas obligés de suivre les avis de la CAP lorsqu'ils sont unanimes.

La prochaine CAP des catégories A aura lieu le 9 avril 2026.

CONCLUSION :

Les commissaires UNSA Défense ont une fois de plus défendu les dossiers soumis à l'avis de la CAP avec conviction. Ils s'attachent avant tout à ce que les dossiers soient traités de manière équitable dans l'intérêt de tous les cadres de catégorie A.

N'hésitez pas à contacter vos délégués locaux qui demeurent vos interlocuteurs privilégiés et peuvent vous conseiller notamment pour vos comptes rendus d'entretien professionnel.

**Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus en CAP A –
Nathalie ALBERTIN, Hubert MURIAS, Elian BARRERE,
Housem BOUCHIBA, Patrick LAURENS et Morgan LE PERROT
L'UNSA Défense, numéro 1 sur cette CAP détient 3 sièges sur 8.**

